



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 12 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 21 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 13 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 51 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 52 — — soir, Omnibus.
10 — — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR.

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

On écrit de Munich, le 1^{er} février :

Dans la séance d'aujourd'hui, au Reichsrath, le prince de Hohenlohe, répondant à une interpellation sur la politique étrangère, a dit qu'il était heureux de conjecturer que sa déclaration à la Chambre des députés se trouvait d'accord avec les sentiments des membres de l'Assemblée. Cet accord, a-t-il ajouté, consolide la position de la Bavière. Sur un seul point, cet accord n'existe pas. Il a donc besoin d'une explication.

Le ministre entend par l'alliance qui doit être réalisée avec la Prusse et les autres Etats allemands un traité à conclure sur la base de l'égalité la plus complète et garantissant réciproquement l'intégrité des territoires, ainsi que l'assistance réciproque dans le cas où cette intégrité serait compromise. A peine échappera-t-il, ajoute le ministre, à la haute Chambre, qu'un pareil traité ne réserve pas également la libre décision des Etats, mais plutôt qu'il la restreint.

Pour le reste, le prince de Hohenlohe se réfère aux déclarations qu'il a faites le 19 et le 23 janvier.

Le gouvernement portugais a convoqué, pour le 26, les Chambres, afin de leur présenter l'exposé franc de la conduite qu'il se propose de suivre dans le gouvernement du pays et des projets qu'il compte soumettre à leurs délibérations.

La nouvelle des réformes libérales adoptées

en France a été accueillie avec joie par les membres des Chambres portugaises.

L'examen du projet de loi sur la liberté de l'Église et la liquidation des biens ecclésiastiques continue dans les bureaux de la Chambre italienne. La discussion a été animée : sept bureaux ont nommé des commissaires opposés au projet. Il est probable que l'opposition ne sera pas moins vive devant la Chambre car les uns trouvent que le projet contient de trop larges concessions pour l'Église, d'autres que les avantages financiers ne sont pas suffisants. On espère, néanmoins, que la majorité de l'Assemblée comprendra la sagesse et l'utilité de ce projet.

La *Provincia*, de Turin, annonce que la commission chargée d'élaborer le nouveau code pénal en Italie s'est prononcée pour la suppression de la peine de mort.

La *Gazette officielle*, de Florence, publie un décret royal qui annule toute action pénale pour les crimes politiques commis dans le royaume, pourvu qu'ils ne soient pas compliqués de crimes contre les personnes, les propriétés ou les lois militaires.

Les lettres de Beyrouth annoncent que la France a obtenu du gouvernement turc la restitution des biens de Joseph Karam, qui avaient été confisqués, et une amnistie générale pour les insurgés et les prisonniers maronites. Karam était entré à Beyrouth avec le consul général de France. La population lui avait fait une ovation, aux cris de : « Vive la France et Vive l'Empereur ! »

Karam avait visité les consulats où il avait été accueilli avec distinction. De nombreux amis doivent l'accompagner en Algérie.

D'autres lettres de Beyrouth, du 23 janvier, donnent les détails suivants sur les derniers incidents relatifs à Joseph Karam :

« Karam, traqué par les troupes de Daoud-Pacha, avait traversé le district de Kastravan, marchant sur la résidence du gouverneur. Son but était de surprendre Beyrouth et de tourner ensuite les troupes de Daoud.

» A une heure de distance de la ville, sa marche fut arrêtée par une estafette du consul-général de France, porteur d'une dépêche de M. Bourée, ambassadeur de France à Constantinople, lui offrant la résidence en Algérie, avec une pension. Karam devait s'embarquer le 31 janvier, pour Alger. Ces nouvelles avaient été accueillies avec enthousiasme à Beyrouth et dans tout le Liban. »

Le conflit qui existe entre le président et l'Assemblée des Etats-Unis et le Congrès ne semble pas devoir bientôt se terminer. Le journal de Washington a déclaré que le président ne reculerait pas au besoin devant la nécessité de prendre les armes contre le Congrès.

D'autre part, les dernières nouvelles des Etats-Unis confirment le refus du président de sanctionner l'admission des Etats du Colorado et du Nebraska dans l'Union. On pense, à New-York, que la majorité de la Chambre se mettra du côté du président.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

L'Empereur Napoléon, dit le *Journal de Bruxelles*, a mandé M. Haussmann aux Tuileries. Dans cette audience, M. le préfet de la Seine aurait reçu l'avis, comme M. Rouher et M. de La Valette, que son administration devait s'inspirer de l'esprit de liberté et de contrôle public qui avait présidé aux réformes annoncées par la lettre impériale.

— Le nouveau projet de loi sur la réorganisation de l'armée, présenté par le maréchal Niel, ministre de la guerre, doit, assure-t-on, paraître mardi 5 février au *Moniteur*.

— On assure qu'il serait question, par mesure d'économie, de fondre en une seule direction générale, qui prendrait le titre de *Direction des régies impériales*, les trois directions générales des contributions indirectes, des douanes et des tabacs, centralisées au ministère des finances. On sait que la direction des tabacs n'existe que depuis 1860.

— Le *Siècle* veut ériger une statue à Voltaire, et, pour atteindre son but, il provoque, dans ses bureaux, une souscription publique.

— On lit dans la *Chronique parisienne de l'Epoque* :

Puisqu'on parle des débuts au Cirque-Napoléon du cheval mécanique inventé par le colonel de Hamel, aide-de-camp du roi de Wurtemberg, c'est l'occasion de montrer à mes confrères en chronique qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Ce cheval figure depuis longtemps déjà à l'école centrale de cavalerie de Vienne, et le colonel suisse, Edmond Favre,

FEUILLETON.

3

L'HÉRITIÈRE.

(Suite.)

Une contraction s'était manifestée sur le visage de Margaret. Miss Addington s'en aperçut-elle ? Ce qui est certain, c'est qu'elle prit le ton de la réserve pour remercier l'étranger et l'assurer qu'elle n'avait besoin d'autre protection que de celle de lord Winbury, d'autre amitié que de celle de Margaret.

La leçon ne fut pas perdue pour sir Edward. Il changea le sujet de la conversation, et, fort heureusement pour tous, Arundel arriva.

Il venait apprendre à son hôte qu'un appartement avait été préparé pour lui, et l'inviter à en prendre possession dès qu'il lui plairait, en attendant le souper.

— Très-obligé, cher milord, dit Edward, qui, en opérant gracieusement sa retraite, ne put s'empêcher de lancer à la charmante Alice un regard prolongé.

Durant une heure, on l'entendit jouer du luth et

repasser le répertoire de ses chansons favorites. Il faut croire qu'ensuite il se livra à la méditation, car il cessa de donner signe de vie, jusqu'au moment où il descendit à l'appel du souper. Nous ne serions pas étonnés qu'il eût fait l'estimation de la grande fortune accordée par le seigneur Plutus à la jeune héritière, et ne se fût dit qu'un gentilhomme comme lui aurait bonne grâce à se charger de ces revenus florissants.

L'amour-propre aidant, les gens de cour ont bientôt fait de ces rêves ambitieux, et il y avait une certaine témérité de la part de sir Edward, à peine arrivé, à entrevoir comme possible une union avec miss Addington.

Son absence permit à Margaret de confier à son père les tristes pensées qu'elle avait conçues depuis quelques heures. La voyant troublée, Arundel l'avait interrogée ; et ce n'était qu'après de longues instances qu'elle s'était décidée à ouvrir son cœur dont la blessure était si douloureuse.

Le lord et sa fille étaient dans ce cabinet retiré où déjà nous avons vu le tuteur comptant fébrilement les grands biens d'Alice. Effrayé de l'altération qui s'était produite sur les traits de son enfant chérie, il avait entraîné Margaret à l'écart ; et il fut au com-

ble de l'exaspération lorsqu'il démêla la véritable cause de ce chagrin.

— Je ne m'y trompe pas, cher père, outre que miss Addington est une personne charmante de qui la grâce est sans rivale, tant elle est douce et naturelle, sa fortune, considérable à ce qu'il paraît...

— Oui, considérable ! murmura sourdement le tuteur.

— Sa fortune, dis-je, est de nature à éblouir plus d'un gentilhomme. Qui donc resterait insensible devant ces biens de la terre qui donnent l'éclat et la puissance ? Naguère sir Mortimer trouvait quelque plaisir dans notre société ; je le connais, il est bon, et son amitié nous restera ; mais il a de l'ambition, et déjà, j'en suis sûre...

Elle s'arrêta, la voix brisée dans un sanglot. L'impétueux Arundel repêta, en frappant du pied :

— Déjà ? Tu n'acheves pas, mais tu voulais dire : déjà il aime miss Addington.

— Il l'aime !... mon père, ce serait choquant, c'est impossible.

— Mais alors, pourquoi pleurez-vous, Margaret ?

— Je voulais dire que déjà sir Edward Mortimer ambitionne la fortune de votre pupille.

Lord Winbury se leva, en proie à la plus vive

agitation, et, les bras croisés, se mit à parcourir en tous sens le cabinet.

— C'est cela ! tous les hommages doivent aboutir à cette chose qui s'appelle la richesse ! Et parce que cette jeune fille est une héritière, tout homme qui se trouve sur son chemin doit oublier lâchement les promesses qu'il a faites ! Fasciné par la lueur de l'or, il juge plus belle que toute autre la femme qui lui apporterait en dot les domaines d'une Alice Addington. Ma fille a été élevée avec soin, avec amour ; ma fille, cette joie de mes yeux, a été surnommée de tout temps la perle de Tavistock ; et voilà que ses vertus, ses talents, ses charmes pâlissent devant l'intérêt sordide qu'exerce la fortune d'une autre ! Malediction ! Ah ! je n'avais pas tort d'éprouver une vive répugnance pour celle dont on m'a fait, malgré moi, l'appui et le conseil.

Margaret avait dû écouter, sans l'interrompre, ce discours véhément ; mais quelque intéressée qu'elle fût dans la question, elle ne pouvait s'associer à une amertume d'expressions que rien ne justifiait encore. Véritable enfant gâtée, elle avait son franc-parler avec le rude soldat, et elle se permit de combattre des craintes qui lui paraissaient au moins prématurées.

nous en a donné depuis longtemps la description que je recopie pour les curieux dans son excellent livre : *L'Autriche et ses institutions militaires*, publié chez Dumaine :

« Il est dans cette école, dit le colonel Favre, un cheval unique en son genre, d'un caractère tantôt doux, tantôt indomptable, et qui, s'il n'est pas le plus beau, est certainement le plus indomptable. Il est logé à part, et, lorsque vous entrez dans sa chambre (je n'ai pas dit écurie), vous le voyez toujours les quatre jambes étendues dans l'acte de franchir je ne sais quel obstacle qu'il saute perpétuellement. Il est sellé et bridé; mais ne mettez pas les pieds à l'étrier, car, quelque bon cavalier que vous soyez, il pourrait vous en coûter cher.... »

« A la hauteur voulue au-dessus du plancher, un mannequin de cheval est porté par une barre de fer unique fixée sous son ventre, et qui, au moyen d'un mécanisme ingénieux placé sous le plancher, lui communique des mouvements doux ou violents à volonté. Tantôt le cheval se cabre, et sa tête mobile cède à la bride en n'offrant pas plus d'appui que celle du cheval ordinaire; tantôt il rue et tend à lancer son cavalier par-dessus ses oreilles. Ses mouvements peuvent être assez violents pour qu'aucun écuyer ne puisse tenir en selle : aussi le plancher est-il matelassé avec soin, afin d'éviter des chutes dangereuses. Cet exercice est, dit-on, très-utile pour donner une forte assiette. »

On affirme que l'illustre Machin s'est fait inscrire pour monter le premier le cheval mécanique. « Si je tombe face, a-t-il dit à ses amis, j'aurai mon portefeuille; si je tombe pile, je reprendrai l'exercice lucratif de ma profession. »

— On lit dans le dernier numéro de la *Revue de l'Horticulture*, dirigée par M. BARRAL :

« Parmi les nouveautés, nous signalerons le *Pelargonium* remontant *Éléonore Petit*, mis en vente pour la première fois au mois d'octobre dernier par M. Mézard, de Rueil (Seine-et-Oise). Cette remarquable variété est appelée à jouer un grand rôle dans l'ornementation des jardins, où elle produira un magnifique effet par la beauté et la vivacité de son coloris, à côté des belles variétés de *Zonals* que l'on possède. C'est un arbuste de végétation ordinaire, se ramifiant bien, à grande fleur arrondie, rouge cerise foncé pourpré, bien régulière, parfaite de forme, avec macules brun foncé sur les cinq pétales. (Sur les deux pétales supérieurs les macules sont plus prononcées.) Le coloris de toute la fleur est avivé par une teinte feu, ce qui lui donne une nuance attrayante. »

— On lit dans la *Revue de l'Horticulture*, dirigée par M. BARRAL :

« Parmi les légumes nouveaux, il en est un dont nous recommandons la culture : c'est le chou *Pé-Tsai*. D'après les expériences de M.

Eugène Vavin, de Bessancourt, ce légume monte facilement sous le climat de Paris. Aussi est-on obligé de ne le semer que vers le 15 août. Il est bon à manger au commencement d'octobre; il est préférable de ne pas le repiquer. Tous les pieds que M. Vavin a obtenus jusqu'à ce jour ont des racines qui se rapprochent beaucoup de celles du navet, à la condition d'avoir de bonnes graines. C'est un bon légume qui doit tenir sa place dans tous les potagers. Les graines avec lesquelles M. Vavin a fait ses essais lui avaient été données par le père Voisin et provenaient du jardin des Missions étrangères de Paris. »

— AVIS AUX CÉLIBATAIRES. — Un office établi à Paris, l'office N...., adresse à la plupart des hommes d'affaires de l'arrondissement d'Avesnes, dit l'*Observateur* de cette ville, une circulaire dont un passage mérite une reproduction textuelle :

« J'ai la conviction, M...., que dans vos parages et dans vos relations, vous connaissez ou vous connaîtrez quelqu'un placé dans l'embarras de ne pouvoir contracter ou faire contracter mariage assorti, c'est-à-dire de son goût ou selon ses justes prétentions; aussi aije le plaisir de vous donner ci-après un aperçu des partis sérieux et actuels dont j'ai l'honneur d'être l'intermédiaire :

1° Un prince français, bien connu dans le monde par ses mœurs simples et irréprochables, physionomie agréable, 54 ans, et de 800,000 francs à un million de fortune.

2° Un magistrat : 55 ans et 150,000 francs de fortune.

3° Plusieurs médecins de 25 à 55 ans et de 50 à 60,000 francs.

4° Plusieurs négociants de 25 à 45 ans et de 20 à 50,000 fr. de fortune.

5° Quelques rentiers de 40 à 50 ans et de 50 à 100,000 fr. de fortune. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Au sujet du chemin de fer de Laval à la Loire, le conseil municipal de Laval vient de prendre la délibération suivante :

Le Conseil,

Considérant que le tracé de conciliation, proposé par le comité des chemins de fer, ne présente pas, dans l'intérêt général, les mêmes avantages que le double tracé de Laval à Châteauneuf et de Laval à Nantes, exécuté simultanément;

Qu'il ne crée qu'une voie de déviation et de raccordement, au lieu d'une communication directe entre le littoral de la Manche et celui de l'Océan atlantique;

Que, dans cette combinaison, les intérêts de la presque totalité du département de la Mayenne sont négligés au profit des intérêts privés d'une petite partie de ce département

ou d'une parcelle du département de la Sarthe, et que ceux de la ville de Laval sont sacrifiés au profit de la ville de Sablé;

Qu'avec le double tracé, Château-Gontier est relié directement avec Laval, son chef-lieu, et avec Angers, comme il le demandait;

Que la Normandie est mise en rapport direct, d'un côté, avec l'Anjou et le centre de la France, et de l'autre côté, avec Nantes et le midi de la France;

Que ce double tracé donne si bien satisfaction complète à tous les intérêts, que l'une et l'autre ligne ont toujours été demandées dès l'origine, et qu'il n'est survenu de débat entre les représentants des divers pays qu'elles devaient parcourir, que parce qu'il s'agissait d'une question de préférence à donner à l'une ou à l'autre;

Tout en confirmant, en tant que besoin, ses précédentes délibérations relatives au chemin de fer direct de Laval à Nantes;

A l'unanimité moins une voix, émet le vœu qu'on exécute simultanément le tracé de Laval à Nantes par Cosé et Craon, et celui de Laval à Châteauneuf, et supplie avec instance le gouvernement de Sa Majesté l'Empereur de vouloir bien prendre en considération les principes de justice et d'intérêt général qui recommandent ce double tracé.

Nous reproduisons, d'après l'*Union de l'Ouest*, la réponse de M. R. C., au rapport de la commission des hospices d'Angers. (Voir notre dernier numéro.)

Les actes de vandalisme révélés par M. R. C. ont été constatés, confirmés, fortifiés par ce rapport officiel.

Mais à quelle époque ces sacrilèges mutilations ont-elles été commises?

Sur ce point important, la lumière est loin de jaillir des investigations de MM. les Commissaires et des renseignements qu'ils ont recueillis : ils donnent des conjectures, mais sans rien préciser. C'est en vain, paraît-il, qu'on compulsait les archives, les registres des délibérations de l'administration des hospices pour élucider une question, si grave cependant au point de vue de sa responsabilité : archives et registres ne fournissent aucun indice; s'il en était autrement, MM. les Commissaires seraient inexcusables de n'en avoir dit mot.

Mais grâce aux intelligentes et persévérantes recherches de M. R. C., dont le zèle sait surmonter tous les obstacles, la vérité ne peut tarder à apparaître dans tout son éclat; sa réplique au rapport de MM. les Commissaires, ses lumineuses révélations, qui font, pour ainsi dire, toucher au doigt et à l'œil, les traces ineffacées et démonstratives d'une dévastation récente, doivent dissiper déjà bien des doutes et appeler le contrôle le plus sévère de M. l'inspecteur des monuments historiques. Nous le répétons, nous avons con-

fiance dans son dévouement pour éclairer l'autorité supérieure, sur un état de choses qui compromet, aujourd'hui, jusqu'à l'existence du monument historique le plus précieux et le plus admiré de notre Anjou.

Angers, le 1^{er} février 1867.

Monsieur le Directeur,

La commission administrative des hospices me fait l'honneur de m'envoyer, par l'entremise de ses architectes, et sous la responsabilité de leurs signatures (1), une réponse indirecte à mes assertions touchant les mutilations de l'hôpital. Loin de contester la gravité des dommages, le procès-verbal que l'honorable commission s'est fait délivrer pour se couvrir, les augmente encore, en déclarant deux cent trente-huit pièces enlevées, au lieu de deux cent trente seulement que j'ai énoncées. Voilà donc un premier point sur lequel l'accord est plus que suffisant.

Quant aux époques plus ou moins reculées auxquelles auraient été commis les délits de vandalisme que j'ai signalés, et dont la certitude ne repose que sur un *il paraîtrait résulter... un probablement... et une époque qu'il a été impossible de préciser...* je me contenterai, pour aujourd'hui, de faire observer à l'honorable commission que de pareils arguments contre des faits, pour ainsi dire de notoriété publique, ne déchargent guère sa responsabilité. De plus, je prendrai la liberté de la renvoyer aux détails importants que je vais rappeler à sa mémoire, comme le suivant, que le public n'apprendra pas sans intérêt. Plusieurs membres, en effet, de la respectable administration des hospices, sinon la commission tout entière, ont pu constater *de visu* qu'à chaque coupe des tirants, ceux qui avaient scié les bois, avaient en même temps, pris le soin de couvrir le passage trop récent de la scie, par un mastic mêlé de poussière, et destiné sans doute à renvoyer à une époque impossible à préciser la responsabilité d'un enlèvement de bois fait avec la conscience d'une mauvaise action. Cependant comme la culpabilité se trahit toujours par quelque endroit, les ouvriers inattentifs ou troublés ont oublié de faire disparaître la sciure de bois, dessinant au-dessous de chaque coupe, la longueur de la scie.

Cette légère inadvertance s'est traduite ailleurs encore, et ici les dignes membres de la commission le savent aussi bien que moi.

Les contrefiches assemblées par leurs extrémités, d'une part, aux chevrons, et de l'autre, à la pièce longitudinale dite longrine, ne pouvaient être arrachées de leurs places, sans

(1) Des trois signataires du rapport, l'un était et est encore aujourd'hui architecte des nouveaux hospices qui ont profité des bois enlevés à l'aumônerie Saint-Jean; le second était préposé à la surveillance de ce dernier hôpital, quand se sont accomplis les faits désolants que j'ai fait connaître; le troisième, enfin, est attaché comme architecte à la voirie de la ville.

— Et puis, dit-elle avec une certaine simplicité coquette, quels droits avons-nous à revendiquer sur sir Mortimer? Il est venu vous voir maintes fois, mais à titre d'ami, voilà tout. Vous ne devez pas le considérer comme engagé.

— Et les vers, les chansons qu'il a composés pour toi?

— Qu'est-ce que cela prouve? qu'il est poli et qu'il aime à montrer son esprit.

— Allons! s'écria le père avec une impatience nouvelle, à présent elle veut se défendre d'avoir été recherchée par lui!... Cela vous serait donc indifférent qu'il épousât la riche héritière?...

— J'en éprouverais une vive douleur, mais...

— Il suffit; je saurai bien prévenir ce mariage. Mon épée n'est pas encore rouillée.

— De grâce, mon père, ne vous livrez pas à l'emportement. Pour rien au monde je ne voudrais qu'Alice fût éprouvée à mon sujet.

— Tu l'aimes donc?... demanda le lord d'une voix rauque et concentrée.

Fort de sa conscience et de son sentiment droit, la jeune fille répondit résolument :

— Oui.

Mais à peine avait-elle prononcé ce mot, que lord

Winbury enfonça son chapeau sur sa tête et sortit à grands pas, laissant Margaret en proie à un pénible étonnement.

Comme si, de son côté, Edward avait deviné le vif entretien auquel il avait donné lieu, son maintien, au souper, fut irréprochable. Il ne témoigna pas la moindre préférence à Alice, se montra empressé pour Margaret ainsi qu'autrefois, et sembla, au dessert, choisir tout exprès et dire avec plus d'expression que jamais les chansons qu'il avait composées en son honneur. Aussi Margaret fut-elle d'une gaieté charmante; elle parvenait à arracher un sourire à son amie, et ce n'était pas une mince victoire remportée sur la mélancolie. Il n'y avait qu'Arundel qui gardât son imperturbable sérieux; il se méfiait de la frivolité comme il se fût méfié de la galanterie; le rire lui blessait les oreilles. Il observait, sans presque desserrer les dents, cette scène intime; et alors qu'il eût dû être heureux, il se torturait comme à plaisir.

— Eh bien? lui dit tout bas sa fille quand on se sépara.

— Eh bien! répondit-il de même, l'avenir prouvera lequel de nous deux s'est trompé.

— Ah! mon père vous êtes cruel pour mes illusions... J'étais si heureuse!

V.

Quinze jours s'étaient écoulés, et sir Mortimer rappelé à la cour par les devoirs de sa charge, se voyait avec regret à la veille du départ, quand un visiteur nouveau se présenta à Addington-Manor.

Ce dernier n'était pas du nombre des gens de conséquence pour lesquels il faut se mettre en frais de cérémonial; ce n'était pas un de ces nobles gentilshommes qui, accompagnés d'une brillante escorte, franchissent le pont-levis en faisant piaffer un cheval plein de feu.

Il arriva simplement, sans humilité, mais sans ostentation. Deux hommes en costume de marins le suivaient, portant une très-lourde caisse qu'un fort mulet avait traînée jusqu'au château dans un petit chariot découvert.

Sur le visage des trois nouveaux venus on eût pu distinguer aisément le hâle produit par le soleil des mers orientales. Les cicatrices qui le sillonnaient en divers sens, accusaient une vie courageuse, toute de péril et de dévouement.

Le chef avait sur ses compagnons cette supériorité que donnent le grade, la bonne éducation et l'élevation de la pensée. Ses yeux noirs dénotaient moins

un Anglais qu'un fils de l'Amérique espagnole; mais il rachetait, par la douceur de l'expression, ce que ses traits, fort beaux d'ailleurs, pouvaient avoir de rude.

Un valet se présenta dans le premier vestibule et lui demanda de la part de qui il venait.

— De la mienne, répondit-il fièrement.

— Ce n'est pas une raison. On n'entre ici qu'en vertu de la permission de Sa Grâce milord Winbury.

L'étranger contracta ses sourcils, et dit, d'une voix altérée par la tristesse :

— C'est vrai. Sir Addington n'est plus. Prévenez donc votre maître, puisque c'est à lui qu'appartient maintenant l'autorité.

L'annonce de cette visite produisit parmi les habitants d'Addington-Manor, des sentiments divers qu'on s'expliquera bientôt.

— Je gagerais, s'écria Alice, que c'est l'honnête Harry-Sidney!...

— Sidney? qu'est-ce que cela?... dit sir Mortimer d'un ton dédaigneux.

— Sidney?... répéta lord Winbury avec sa méfiance habituelle; quelque vagabond recueilli jadis par sir Addington, dont l'indulgence allait jusqu'à

briser l'une ou l'autre des deux mortaises. Or, pour éviter de laisser des traces du méfait en fracturant l'assemblage d'en bas, on a pris le parti plus simple de couper la contrefiche au-dessus de l'épaulement du tenon. Mais là, comme pour les tirants des maîtresses fermes, on n'a pas eu la pensée de faire disparaître les parties compromettantes. De cette sorte, chacun a pu voir en place un certain nombre de rognures, fraîchement coupées et encore entourées de sciure.

Enfin à l'heure qu'il est, si MM. les architectes et l'honorable commission elle-même, tiennent à refaire leurs convictions, ils peuvent, quoique tardivement, revoir encore au-dessous des longrines, plusieurs des bouts de contrefiches que je viens de décrire, et ils ne seront pas embarrassés assurément pour affirmer que la sciure n'a pas eu lieu à une époque très-reculée, qu'il est impossible de préciser exactement aujourd'hui. Il n'est pas jusqu'à un échafaudage ayant servi à couper deux pièces de bois, qui ne soit encore en place.

Enfin, la respectable commission n'ignore pas qu'il a été fait à l'époque dont nous parlons, une sorte de pillage général dans les bâtiments secondaires, sur lequel, d'ailleurs, je me propose de revenir, et que la scie n'a rien respecté, pas plus les tirants, au nombre de dix, d'une charpente modèle du XVI^e siècle, que du bâtiment principal. L'édifice dont je parle est à gauche en entrant dans l'Hôtel-Dieu.

Pour me résumer, l'honorable commission a connu tous les faits que je viens de relater. Comment se fait-il qu'elle ait attendu plus de deux ans, et surtout que les voûtes fussent compromises, pour prendre des mesures qui devaient prévenir ce malheur? Je ne saurais le dire. J'ai parlé, au commencement, de mystère, c'est là qu'il se trouve apparemment.

On dit que les premières impressions sont ordinairement les meilleures; il paraît que les dires de MM. les architectes auraient modifié celles des honorables administrateurs; pour moi, je me tiens aux miennes et les maintiens tout entières.

J'avais résolu d'ajouter quelques mots sur la salle aux armoiries, dont les peintures, au point de vue historique, si précieuses, sont restées jusqu'à ce jour, sans abri ni définitif, ni provisoire. Cependant je n'en ferai rien. Cette lettre, déjà trop longue, m'oblige à vous demander la permission, monsieur le directeur, de vous quitter immédiatement, mais aussi sans adieu.

R. C.

Variétés.

UNE VISITE AU DOLMEN DE BAGNEUX.

Hier, je profitais d'un temps favorable pour continuer à revoir chaque coin de notre vieille cité ou de ses environs gracieux, qui ont été,

la faiblesse.

— Milord, fit observer le valet, c'est un marin, et il est accompagné de deux matelots qui le suivent comme son ombre.

— Je disais bien!... s'écria l'héritière avec joie. Chère Margaret, un ami de plus!...

Elle allait se lever de table. Le tuteur l'arrêta d'un geste sévère.

— Pour votre dignité, dit-il, restez assise. Tom, faites entrer.

À la vue du marin, Alice ne put contenir une nouvelle exclamation, mais elle resta à sa place.

Sans se préoccuper de la contenance raide de lord Winbury et même de sir Mortimer, Sidney, après avoir adressé à tous les assistants un salut simple et cordial, alla droit vers Alice qu'il avait reconnue tout de suite, ploya respectueusement un genou devant elle, et dit :

— Recevez mon respectueux hommage, miss Addington, ainsi que le tribut de ma profonde douleur. Après deux années de courses contre les Espagnols sous le commandement de l'invincible Drake, qui a daigné me nommer capitaine lors de la glorieuse prise de *Nombre de Dios*! où nous avons fait un butin considérable, j'ai ramené sain et sauf le

depuis mon enfance, l'un des plus grands charmes de ma vie. — Je viens ici le plus souvent possible retremper mon cœur dans les joies de la famille, et raviver mon amour pour notre *doux pays de Saumur*. — Accompagné d'un de mes meilleurs amis, aimable notaire, nous courûmes ensemble vers le Pont-Fouchar, faire une nouvelle visite au vieux temple druidique, tout en nous reportant, par les souvenirs, aux temps heureux de notre joyeuse jeunesse.

Nous visitâmes de nouveau la Pierre-Couverte. Deux braves paysans étaient là, eux aussi, devisant sur l'antique dolmen. L'un disait : « Y en a d'aucuns qui disent que c'est à nuit les fées et lutins qui avoient bâti ça. » Son camarade, plus savant sans doute (il cita Voltaire), lui répondait : « Les fées, mon cher, n'ont jamais existé; c'est tout simplement avec des grues, comme celles qui ont servi naguères à construire le théâtre, qu'on est parvenu à remuer ces rochers. » Nos deux amis continuèrent à traiter ainsi cette question d'archéologie, chacun cherchant à persuader son adversaire, sans y parvenir, bien entendu, et lui lançant certains regards de mépris.

Cela me fit songer qu'en effet on n'avait aucune notion certaine sur les moyens employés par nos valeureux et vigoureux ancêtres pour ébranler de semblables quartiers de roche. Je pensais que je devais profiter de ma présence en ces lieux pour évoquer quelque vieux Barde (je ne suis pourtant pas médium, pas même spirite) et le questionner à ce sujet. Aussitôt m'apparut le vieux Kimris Koir-Barck, cet ancien chef des druides, et cette vieille barbe blanche entonna un chant sacré. Je vous en ferai grâce, et vous transcrirai sommairement ce qu'il me raconta :

Si les fées n'ont point écorché leurs doigts délicats et mignons, ni brisé leurs flexibles baguettes au dur toucher de ces masses granitiques, la grue, plus réaliste, n'a point non plus prêté aux Gaulois, et cela pour cause majeure, l'aide de ses robustes bras.

On creusait un fossé étroit et profond, suivant le périmètre que l'on se proposait de donner au dolmen, peulvan ou menhir. Ensuite, à l'aide d'énormes troncs d'arbres, faciles du reste à se procurer dans ce pays d'antiques forêts, et que l'on disposait en rouleaux, on faisait glisser chacune des deux pierres destinées à former les parois verticales. On avait eu soin d'enrouler ces pierres avec des chaînes, que les forgerons gaulois savaient rendre solides. Puis, à bras d'hommes et même avec des chevaux, on tirait. À l'aide de leviers et de poussées on facilitait l'opération. On amenait ainsi le bloc près du fossé, de manière que, en le faisant basculer de ce côté sur le tronc d'arbre le plus voisin, on le dressait, et on engageait la partie inférieure dans cette fosse, on calait à l'aide de pierres et de terre, on plaçait la pierre le plus verticalement pos-

vaisseau le *Conqueror*, que votre noble père avait armé à ses frais et offert à Sa Majesté la reine; le vaisseau est mouillé à l'ancre. À peine libre, je me suis hâté de venir présenter à mon bienfaiteur l'expression de ma reconnaissance, en même temps que je lui apportais sa part du butin... et le poids n'en est pas léger... En entrant à Tavistock, la première nouvelle que j'ai apprise m'a plus ému que ne l'eût fait la rencontre de vingt galères barbaresques: le digne, le vertueux sir Addington n'est plus!... Ah! miss Alice, je n'avais jamais pu pleurer; mais cette nouvelle m'a coûté mes premières larmes, des larmes abondantes, par Saint-Georges!

— Brave cœur!... murmura la gouvernante, qui rencontra le regard affectueux de Sidney.

Alice prévint son tuteur, afin que le capitaine n'entendit d'abord que de bonnes paroles.

— Il n'est que trop certain, hélas! répondit-elle, que nous avons fait cette perte irréparable. Mon père vous aimait beaucoup, M. Harry, et bien souvent il me parla de vous. Il était inquiet de votre sort. Comme il serait heureux de vous revoir après une si longue expédition!... Mais c'est impossible. En mourant il m'a confiée aux soins de milord... et j'ai eu la consolation de trouver une sœur en miss

sible. Enfoncée profondément elle était ainsi très-solide.

Quand les quatre murs étaient ainsi établis, on remplissait de terres mélangées de fragments suffisamment gros de granit toute la partie comprise entre ces murs gigantesques. On damait solidement. On formait ainsi une sorte de prisme plein à base horizontale. Nous verrons pourquoi il était nécessaire de combler ainsi l'intérieur de l'édifice.

Extérieurement, par de solides remblais, on établissait des rampes fort douces dont le sommet s'appuyait à la plate-forme du monument; grâce à ces rampes et encore à l'aide de gros troncs d'arbres, comme rouleaux, on faisait glisser les rochers destinés à couronner le temple. On les faisait basculer, au sommet de la rampe, de manière à les rendre horizontaux et à les placer exactement sur la tête des parois verticales, pour qu'ils puissent plus tard offrir l'équilibre le plus convenable. — La rampe opposée à celle où roulait le bloc servait à ceux qui le tiraient.

Ces opérations terminées, on déblayait l'intérieur ainsi que les rampes, et on ne laissait debout que le temple.

Il était nécessaire, en effet, de combler l'intérieur afin d'étayer solidement les murs, qui, sans cela n'eussent point offert assez de solidité pour le placement des pierres supérieures.

Le moyen était primitif, dira-t-on. Le monument en fut-il moins solide?

Si les savants viennent à douter de ce système de construction de nos temples druidiques, je les engage à évoquer, à leur tour, mon vieux barde. Peut-être finira-t-il par les convaincre. Je doute toutefois qu'il puisse répondre aux disciples d'Allan Kardec.

NOTA. — On m'assure, au dernier moment, que, à mon insu, le Kimris Koir-Barck a fait, à d'autres, quelques demi-révélation à ce sujet, je n'en persiste pas moins à vous rendre compte de ce qu'il m'a raconté le 22 janvier dernier. Peut-être craignait-il d'avoir jadis parlé dans le désert. — Après tout, certaines choses ne sauraient être trop connues. Rien, dit-on, n'est nouveau sous le soleil.

E. S.

Saumur, le 23 janvier 1867.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODERT.

Dernières Nouvelles.

Paris, 4 février. — Le conseil d'Etat, sous la présidence de l'Empereur, discute aujourd'hui le troisième projet présenté sur la réorganisation de l'armée.

Ce troisième projet consisterait en ceci : Sur les 160,000 hommes du contingent annuel, 100,000 feraient partie de l'armée active et 60,000 de la réserve.

Margaret Winbury.

— Bien, bien, dit Arundel. Voilà donc le butin?...

— Oui, milord, dit froidement Sidney, comprenant la nature du caractère auquel il avait affaire. Si vous tenez à compter tout de suite, je suis à vos ordres.

— Ma foi, dit sir Mortimer, je serais curieux de voir l'or espagnol.

Sur un signe du capitaine, les matelots s'approchèrent et ils ouvrirent la caisse qui contenait des trésors.

Arundel et Edward étaient stupéfiés. Quant aux jeunes filles, leur indifférence resta complète.

— Eh bien! miss Alice, dit le tuteur, voilà qui ne doit pas vous faire de peine. L'estime où l'on vous tient va grandir encore.

— Cette estime me flatterait peu, répliqua la pupille, si elle dépendait de quelque argent de plus.

— Capitaine, dit lord Winbury, veuillez passer dans mon cabinet. Nous compterons ensemble la somme et je vous en donnerai reçu.

— Je vous suis, milord. Miss Alice, si nous ne devons pas nous revoir, croyez à l'inaltérable attachement de votre ami d'enfance.

Le service actif serait de six années.

Leur temps de service actif expiré, les jeunes soldats seraient incorporés pour trois ans dans la garde nationale mobile et auraient la faculté de se marier.

Enfin, l'année militaire commencerait, dorénavant, au 1^{er} juillet au lieu de commencer au 1^{er} janvier.

Florence, 3 février, soir. — Le deuxième bureau de la Chambre des députés a aussi repoussé le projet concernant la liberté de l'Église et la liquidation des biens ecclésiastiques. Il ne reste plus à connaître que la décision du premier bureau.

L'*Opinione* croit que le ministère ne prendra de détermination qu'après la discussion publique du projet de la Chambre.

Le *Naovo Diritto* dément catégoriquement les bruits de crise ministérielle.

La *Nazione* déclare dénué de tout fondement le bruit que le ministère ait proposé la dissolution de la Chambre.

Pour les dernières nouvelles : P. GODERT.

COMMUNE DES ROSIERS.

ADJUDICATION

DE 40,000 FRANCS DE PAVAGES

Le Maire de la commune des Rosiers, officier de la Légion-d'Honneur, prévient MM. les entrepreneurs de travaux publics que, le dimanche 17 février courant, à midi, en la salle de la Mairie de cette commune, il sera procédé, en sa présence, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, de 40,000 fr. de pavages à faire sur les chemins vicinaux.

Les entrepreneurs pourront prendre connaissance des plans, devis et du cahier des charges, au secrétariat de la Mairie.

À la Mairie des Rosiers, le 1^{er} février 1867.

Le Maire, E. TESSIÉ DE LA MOTTE.

HÉMORRHOÏDES (MONOGRAPHIE DES)

Le Docteur ANDRÉ LEBEL, Médecin consultant, 14, rue de l'Echiquier, PARIS, in-12, quinzième édition, prix : 4 fr., en timbré-poste.

La rapidité avec laquelle les quatorze premières éditions ont été enlevées, dispense de tout éloge cette méthode d'une efficacité si remarquable. La *Presse médicale* a été unanime à la préconiser. Guérison en 24 heures : Guérison le plus souvent en quelques jours, sans aucuns dangers de répercussion. (535)

La Commission impériale vient enfin d'arrêter, dans toutes ses parties, le plan de l'Exposition universelle. Le tracé des jardins, l'emplacement des constructions particulières,

Pauvre Alice! comme son cœur était oppressé! Cependant elle n'osa émettre aucune observation; une puissance supérieure la dominait de tout le poids de sa violence impérieuse. Elle s'était bornée à incliner la tête et à tendre la main au capitaine.

Dans le court intervalle qui séparait le *dining-room* du parloir spécial de lord Winbury, celui-ci conçut soudain un plan nouveau. Il avisa que le marin pourrait lui être utile pour opérer une diversion. Cette intuition, que les habitudes d'enfance avaient établie entre Alice et Harry, ne manquera pas de choquer l'humeur aristocratique de sir Mortimer; et, ne fût-ce que par dépit, le brillant gentilhomme reviendrait tout-à-fait à Margaret. Si, d'autre part, sir Mortimer se posait en rival déclaré de Harry Sidney, eh bien! cette lutte indigne serait une consolation pour l'orgueilleux lord, qui jouirait secrètement du trouble apporté dans l'existence de l'opulente héritière.

(La suite au prochain numéro.)

l'installation des classes, qui ont été jusqu'à présent l'objet de modifications incessantes, sont enfin définitivement fixés, et le plan officiel, si impatiemment attendu, va être livré à la publicité. L'illustration a été autorisée à donner une réduction de ce plan, et le numéro de Samedi 26 janvier contient ce document, d'une si grande importance pour les exposants et pour le public.

Marché de Saumur du 2 Février.

Froment (l'h. 77 k.)	26 55	Paille de ratelier (hors barrière)	65 85
2 ^e qualité (74 k.)	25 05	Paille de litière, id.	—
Seigle	16 —	Foin	58 45
Orge	15 50	Luzerne (les 750 k)	58 50
Avoine (entrée)	13 25	Graine de lin (70 k.)	28 —
Fèves	17 —	— de trèfle (1/2 k)	115 —
Pois blancs	23 —	— de luzerne.	105 —
— rouges	22 —	— de colza 65 k	27 —
Cire jaune (50 kil.)	220 —	— de chenevis	28 —
Huile de noix 50 k.	80 —	Amandes cassées (les 100 k.)	—
— de chenevis	48 —		
— de lin	50 —		

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).		ROUGES (3).	
Coteaux de Saumur, 1866.	1 ^{re} qualité 90 à 100	Souzay et environs 1866.	1 ^{re} qualité 60 à 65
Id.	2 ^e id. 70 à 80	Champigny, 1866.	1 ^{re} qualité 70 à 80
Ordin., envir. de Saumur 1866.	1 ^{re} id. 45 à 55	Id.	2 ^e id. » à »
Id.	2 ^e id. » à »	Varrains, 1866.	1 ^{re} qualité 60 à 65
Saint-Léger et environs 1866.	1 ^{re} id. 40 à 45	Varrains, 1866.	2 ^e id. » à »
Id.	2 ^e id. » à »	Bourgueil, 1866.	1 ^{re} qualité 60 à 70
Le Puy-N.-D. et environs 1866.	1 ^{re} id. 40 à 45	Id.	2 ^e id. » à »
Id.	2 ^e id. » à »	Restigny 1866.	1 ^{re} qualité 55 à 60
La Vienne, 1866.	1 ^{re} id. 30 à 35	Chinon, 1866.	1 ^{re} id. 50 à 60
		Id.	2 ^e id. » à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

JOURNAL DES DEMOISELLES (35^e Année)

Le JOURNAL DES DEMOISELLES paraît le 1^{er} de chaque mois, par livraison de 32 pages, avec Planches de Patrons : Robes, Manteaux, Lingerie, Broderies, Tapissieries, Cartonnages. — 18 Gravures de Modes. — Gravures artistiques. — Fac-simile d'Aquarelles. — Musique, et cætera.

Paris : 10 francs. — Départements : 12 francs.

TROIS ÉDITIONS BI-MENSUELLES

Paraissant en deux fois, le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

La **Violette**, avec un grand Patron imprimé recto et verso.

Paris : 15 francs. — Départements : 18 francs.

La **Bleue**, avec 30 Gravures — total 42 par an — et 8 pages de Modes par mois.

Paris : 16 francs. — Départements : 18 francs.

La **Verte**, avec les Patrons et les Suppléments de Modes, des deux autres Éditions.

Paris : 20 francs. — Départements : 24 francs.

Les Abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 1^{er} janvier.

On s'abonne à l'un ou à l'autre des deux journaux en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée, à vue, sur Paris, à l'ordre du Directeur du Journal.

Toute Personne des Départements qui en fera la demande par lettre affranchie recevra FRANCO un Numéro Specimen de l'un des deux Journaux.

A Paris, 1, Boulevard des Italiens, même Administration que LE PETIT COURRIER DES DAMES, Journal des Modes (45^e année).

LA POUPEE MODÈLE

Journal des Petites Filles

QUATRIÈME ANNÉE.

La POUPEE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois, en une livraison de 24 pages de texte, — contenant de petits Contes moraux, — Conseils aux petites Filles, — Gravures de Modes d'Enfants et de Poupées, — Travaux d'aiguille et de tapissieries faciles à exécuter, etc., — Images coloriées, Surprises, Feuilles à découper, etc. — Cartonnages, — Joujoux, — Petit Théâtre, — Musique, etc.

Paris : 6 francs. — Départements : 7 francs 50 cent.

La collection entière des trois 1^{res} années forme trois beaux volumes in-8°. — Même prix que l'abonnement. — Les abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du mois de novembre.

On s'abonne à l'un ou à l'autre des deux journaux en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée, à vue, sur Paris, à l'ordre du Directeur du Journal.

Etude de M^e ADRIEN HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

Hospice civil de Montreuil-Bellay.

VENTE D'ARBRES.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,

Qui aura lieu le mardi 12 février 1867, à midi, en l'une des salles de l'Hospice de Montreuil-Bellay, Par le ministère de M^e HACAULT, notaire.

PREMIER LOT.

Vingt peupliers, 17 vergnes et 10 léards, plantés dans le Pré-des-Enchères.

2^e LOT.

Quarante-six peupliers d'Italie, 6 peupliers suisses et 8 pieds de léards, plantés dans le Pré-de-l'Aumônerie.

3^e LOT.

Dix-huit peupliers d'Italie, complantés dans le Pré-de-Coux, le tout commune de Montreuil-Bellay.

S'adresser, pour tous renseignements, soit au Secrétariat de l'Hospice, soit audit M^e HACAULT, notaire, chargé de la vente. (92)

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

ON DEMANDE A EMPRUNTER

A RENTE VIAGÈRE

D'une ou plusieurs personnes une somme de 20,000 fr., avec garantie hypothécaire sur des immeubles ruraux d'une valeur de 60,000 fr.

S'adresser, pour traiter et avoir des renseignements, audit M^e HACAULT, notaire. (95)

A CÉDER

UN FONDS DE MAGASIN DE

PAPIERS PEINTS

A de très-bonnes conditions.

S'adresser à M. NAY-CHATILLON.

Dans cette même maison, on vend aujourd'hui au détail à des prix exceptionnels. (85)

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

LA PROPRIÉTÉ DES RUAUX

Sise communes du Coudray-Macouard et de Montreuil-Bellay, sur les bords du Thouet, contenant dans un seul ensemble 70 hectares, maison de maître, bosquets, eaux vives, pêche, chasse.

S'adresser à M^e GALBRUN, notaire.

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

A L'ADJUDICATION,

Qui aura lieu en l'étude de M^e GALBRUN, notaire,

Le dimanche 24 février 1867, à midi,

1^o UNE MAISON

Sise à Montreuil-Bellay, ET SES DÉPENDANCES, enclos, contenant 1 hectare 32 ares.

Mise à prix..... 20,000 fr.

2^o UNE VIGNE, sise au Clos-des-Dames, commune de Montreuil-Bellay, contenant 63 ares.

Mise à prix..... 2,500 »

3^o Et LE BOIS-de-NARDASSE, sis commune de Méron, contenant 2 hectares 51 ares.

Mise à prix..... 4,000 »

Total..... 26,500 fr.

Le tout appartenant aux mineurs DE LAISTRE.

S'adresser à M^e GALBRUN, notaire.

A VENDRE

UN CHEVAL

Propre à la culture et à l'attelage.

S'adresser à M. EFFRAY, maréchal, port Saint-Michel, ou à M. Baptiste BARRÉ, cours du Cheval-Blanc. (84)

A VENDRE

UN COUPÉ LÉGER,

BIEN ROULANT,

Presque neuf.

S'adresser à M. Félix PERREAU, rue du Temple. (49)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UN PREMIER ÉTAGE composé de quatre pièces, cave et grenier, rue Saint-Nicolas, n^o 1. S'adresser à M. BOURGEOIS, rue d'Orléans. (40)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE BELLE MAISON

Située levée d'Enceinte,

Avec jardin, cour, écurie et remise, Actuellement occupée par M. le commandant Humbert.

S'adresser à M. GASNAULT, Auguste, chez M. PERDRIAU, pharmacien, place de la Bilange. (6)

A LOUER

Présentement,

MAISON avec jardin, remise et écurie, rue du Champ-de-Foire. S'adresser à M. PERALO, rue Neuve-Beaupré. (628)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON,

Située rue du Petit-Maure, joignant la Caisse d'Épargne.

S'adresser à M. Adrien LEROY, à côté, ou au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Saumur

dans sa Splendeur

par

LÉON DE FOS, ancien officier de marine.

En vente, la 1^{re} livraison ILLUSTRÉE

S'adresser à l'auteur.

Le nombre des illustrations sera en raison du nombre des souscripteurs.

Vient de paraître :

DE LA LOI SUR LA CHASSE

ÉTUDE

Par le chevalier de GLOUVET.

Prix : 1 franc.

A Saumur, chez tous les libraires.

RÉVOLUTION AGRICOLE

OU

MOYEN DE FAIRE DES BÉNÉFICES EN CULTIVANT LES TERRES

1 vol. in-18 avec figures dans le texte, 3 fr. franco par la poste.

Écrire franco à M. CHAMEROT, libraire, rue du Jardinot, 13, à Paris, ou à M. GOIN, libraire, rue des Ecoles, 82, Paris.

Cet ouvrage est l'un des plus utiles de tous ceux qui ont été publiés sur l'Agriculture.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 2 FÉVRIER.			BOURSE DU 4 FÉVRIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	69 25	» 10	» »	69 40	» 15	» »
4 1/2 pour cent 1852.	99 05	» 05	» »	99 »	» »	» 05
Obligations du Trésor.	461 25	1 25	» »	461 25	» »	» »
Banque de France.	3565 »	» »	» »	3597 50	32 50	» »
Crédit Foncier (estamp.)	1482 50	22 50	» »	1480 »	» »	2 50
Crédit Foncier colonial	565 »	» »	» »	565 »	» »	» »
Crédit Agricole	610 »	5 »	» »	610 »	» »	» »
Crédit industriel	640 »	» »	5 »	645 »	5 »	» »
Crédit Mobilier	508 75	1 25	» »	511 25	2 50	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	810 »	6 25	» »	810 »	» »	» »
Orléans (estampillé)	912 50	3 75	» »	917 50	5 »	» »
Orléans, nouveau	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes)	1195 »	» »	3 75	1195 »	» »	» »
Est.	545 »	» »	» »	543 75	» »	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée.	915 »	2 50	» »	917 50	2 50	» »
Lyon nouveau	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi	568 75	3 75	» »	568 75	» »	» »
Ouest	585 »	2 50	» »	585 »	» »	» »
C ^e Parisienne du Gaz	1595 »	» »	5 »	1600 »	5 »	» »
Canal de Suez	355 »	5 »	» »	310 »	» »	5 »
Transatlantiques	450 »	» »	» »	450 »	» »	» »
Emprunt Italien 5 0/0	55 »	» 55	» »	54 90	» »	10 »
Autrichiens	400 »	5 »	» »	405 »	5 »	» »
Sud-Autrich.-Lombards	393 75	» »	1 25	407 50	13 75	» »
Victor-Emmanuel	95 »	3 50	» »	96 »	1 »	» »
Romains	96 50	4 »	» »	99 »	2 50	» »
Crédit Mobilier Espagnol	297 50	» »	» »	297 50	» »	» »
Saragosse	133 50	» 50	» »	137 »	3 50	» »
Séville-Xérès-Séville	40 »	» »	25 »	42 »	2 »	» »
Nord-Espagne	120 »	» »	» »	118 75	» »	1 25
Compagnie immobilière	382 50	7 50	» »	380 »	» »	2 50

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord	313 75	» »	» »	313 75	» »	» »
Orléans	307 50	» »	» »	307 75	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	307 25	» »	» »	308 »	» »	» »
Ouest	305 75	» »	» »	306 50	» »	» »
Midi	306 75	» »	» »	307 »	» »	» »
Est.	308 »	» »	» »	308 50	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.